Kanton Bern
Canton de Berne

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE :	866/2022
Date de la séance du CE :	24 août 2022
Direction :	Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire :	2021.BKD.21164
Classification :	Non classifié

Haute École Pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE) : Rapport annuel 2021 de la Commission Interparlementaire de la HEP-BEJUNE ; rapport d'information bisannuel 2018 – 2020 et comptes 2020 de la HEP-BEJUNE.
Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, arrête :

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport annuel 2021 de la Commission Interparlementaire de la HEP-BEJUNE, ainsi que du rapport d'information bisannuel 2018-2020 et des comptes 2020 de la HEP-BEJUNE.

2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport annuel 2021 de la Commission Interparlementaire de la HEP-BEJUNE ainsi que du rapport d'information bisannuel 2018-2020 et des comptes 2020 de la HEP-BEJUNE.

Au nom du Conseil-exécutif

CANTON DE BERNE * CONSEIL-EXECUTIF *

Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Grand Conseil
– Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièces jointes
– Rapport de l'Office de l'enseignement supérieur et ses annexes

02|09|F|v03